

Proposition de prairies pour gestion agricole

Angoulême, le 22 mars 2024

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine est propriétaire sur les communes de Bellevigne et Vignolles et recherche un agriculteur en mesure de faire pâturer (ou de faucher) cette surface.

Propriétaire :	CEN Nouvelle Aquitaine
Usage exigé :	Pâturage de préférence, fauche possible à défaut
Bâtiments :	Absence de bâti
Descriptif et historique des parcelles :	Parcelles en prairie, pâturées jusqu'en 2021 en complément d'une fauche et simplement fauchée en 2022. Les parcelles se situent dans la zone d'expansion de crues du Né et sont donc inondées annuellement. Des bandes boisées entourent les parcelles. Des clôtures barbelés 4 fils sont présentes sur la majorité des parcelles (quelques linéaires avec piquets et isolateurs)
Parcelles	Cf. liste ci-après
Surface :	10,186 ha + 3 parcelles accolées à venir pour 2025 (1,06 ha en tout, une parcelle en cours d'acquisition et les 2 autres (B283 et B284 sur le plan) en cours de restauration (automne 2024))
Zone de protection particulière :	Zone Natura 2000
Informations complémentaires :	Les parcelles seront confiées via un prêt à usage sur bien foncier pendant 2 ans puis un bail rural à clauses environnementales. Surface pouvant être déclarée à la PAC et éligible aux mesures agro-environnementale et climatiques

Enjeux écologiques :

L'objectif pour le CEN est de maintenir des prairies inondables avec un réseau bocager de haies arborées denses avec maintien d'arbres à enjeux. Certaines zones, plus basses, abritent des cariçaies. La mosaïque entre les zones plus herbacées et les zones de carex est à préserver. Des espèces à enjeu sont présentes sur ce site telles que la Fritillaire pintade (tulipe sauvage) ou le cuivré des marais, papillons des zones humides dont les plantes hôtes sont les rumex.

Principaux engagements à respecter :

Conserver la prairie naturelle : Absence de retournement et travail du sol
Absence de fertilisation
Absence de traitements phytosanitaires
Pas de modification des éléments paysagers (cours d'eau, lisière boisée, haie, zones humides ...), pas de drainage
Mise à l'herbe dans des conditions de sol portant et de manière à éviter le sous et le sur pâturage. Date de mise à l'herbe adaptée à la météo.
En cas de fauche, possible entre mi-juin et mi-juillet
Pas de traitement antiparasitaire sur les parcelles

Localisation, Accès :

Se référer aux cartes en Annexes.

Accès par des chemin ruraux et des servitudes de passage traversant des prairies adjacentes.

Références cadastrales :

Commune	Section	N° Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Commune	Section	N° Parcelle	Surface cadastrale (ha)
Bellevigne	247B	232	0,454	Bellevigne	247B	273	0,963
Bellevigne	247B	237	0,032	Bellevigne	247B	274	0,706
Bellevigne	247B	239	0,324	Bellevigne	247B	275	0,39
Bellevigne	247B	240	0,315	Bellevigne	247B	277	1,475
Bellevigne	247B	242	0,389	Bellevigne	247B	285	0,008
Bellevigne	247B	244	0,194	Bellevigne	247B	286	1,336
Bellevigne	247B	246	0,055	Bellevigne	247B	287	0,322
Bellevigne	247B	248	0,464	Bellevigne	247B	666	0,103
Bellevigne	247B	256	0,253	Bellevigne	247B	667	0,246
Bellevigne	247B	262	0,102	Bellevigne	247B	669	0,401
Bellevigne	247B	270	0,761	Bellevigne	247B	670	0,576
Bellevigne	247B	271	0,102	Vignolles	A	138	0,215
Total							10,186 ha

Les candidatures sont à adresser par mail de préférence au Conservatoire d'espaces naturels à :

Carole Violon
Chargée de missions territoriales
CEN Nouvelle Aquitaine
05 45 90 39 70 - 06 46 19 44 81
46, rue Québec - 16000 Angoulême
c.violon@cen-na.org

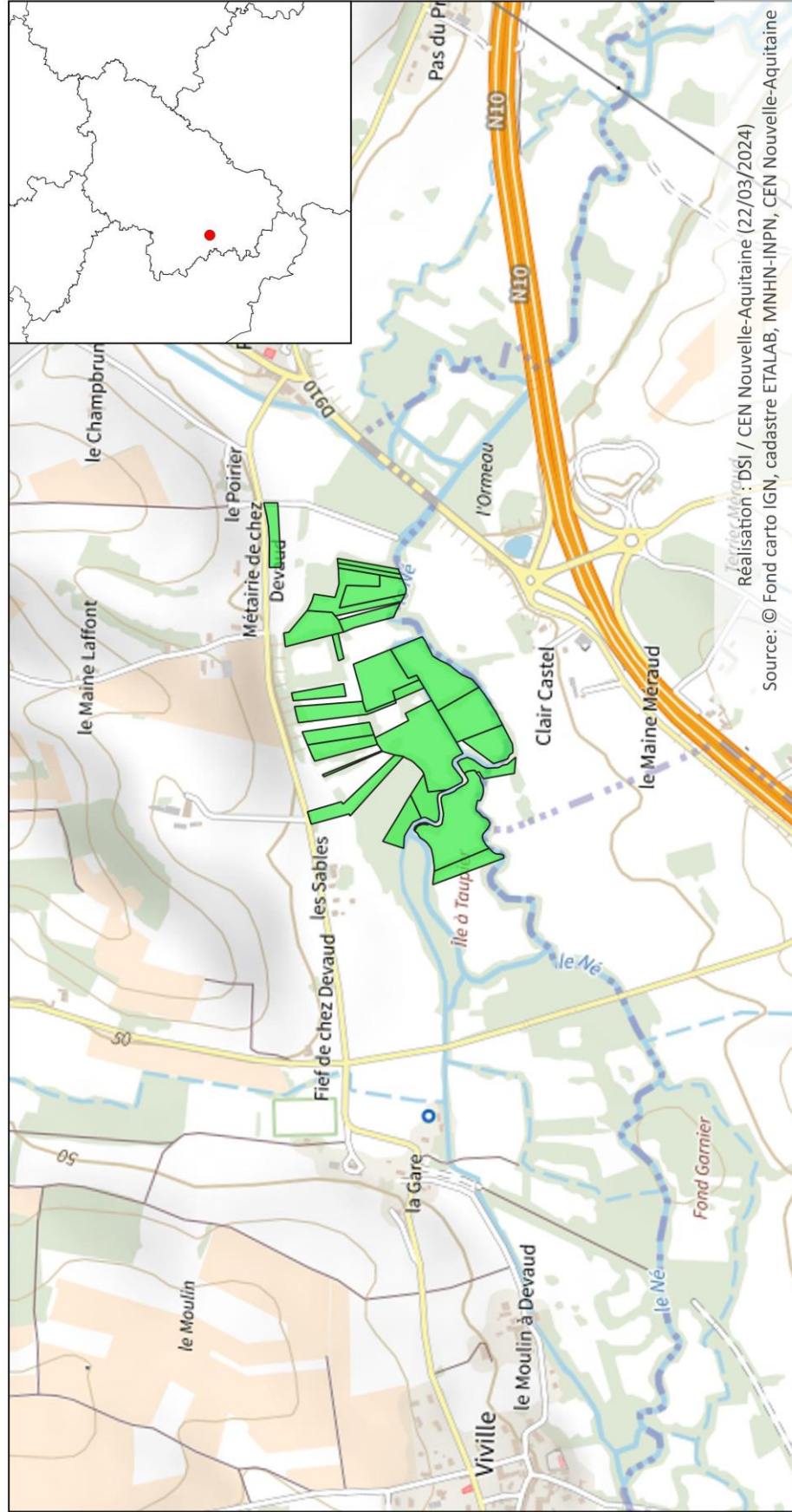
Candidature à envoyer avant le 21/04/2024

La commission d'attribution des parcelles s'appuiera sur les critères suivants pour motiver son choix d'attribution :

- Eleveur proposant un projet de pâturage des parcelles (priorité au pâturage plutôt qu'à la fauche)
- Cohérence de la candidature par rapport aux enjeux écologiques et environnementaux du site (type d'élevage, précisions apportées sur la mise en œuvre des engagements à respecter)
- Surface : SAU actuellement exploitée
- Soutien à la **stabilité économique de l'exploitation** : caractère « vital » de la parcelle.
- **Distance siège/foncier exploité** : exploitant ayant son siège à proximité et/ou exploitant des terrains à proximité et ayant les compétences adaptées à l'exploitation de la parcelle.
- **Regroupement foncier** : amélioration de la fonctionnalité de l'îlot, cohérence du parcellaire.
- Professionnel, associatif portant un projet avec une approche agricole ou particulier.

Iles et prairies de la vallée du Né (16)

Localisation générale



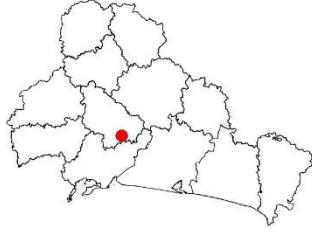
Parcelles CEN NA en MFU
 Achat finalisé (Acquisition)

Cartes de localisation



Illes et prairies de la vallée du Né (16)

Maîtrise foncière ou d'usage au 22/03/2024



Surface totale maîtrisée sur le site : 19.9 ha.

Parcelles CEN NA en MFU

■ Achat finalisé (Acquisition)



Source: IGN (fond de carte), IGN (Admin Express), cadastre ETALAB, FoncierCEN



0



Réalisation : DSI / CEN Nouvelle-Aquitaine (22/03/2024)

Fiche de candidature

Date de la demande :

Demandeur		Entreprise	
Nom		Structure juridique	
Prénom		Année d'installation *	
Date de naissance		Régime de l'exploitation	Installation / JA
Téléphone			Croisière
Mail		Adresse du siège d'exploitation	
Adresse domicile		Nombre de salariés	
Profession principale		Nombre associés	
Profession secondaire		Identité et âge des associés	
Remarques :			
Nature du projet (conforter un îlot existant, installation, relocaliser l'exploitation, ...) :			
(*) détailler si projet d'installation et joindre le projet d'installation			

